

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 05/2024

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Salle des combles – Maison de Commune à Goumoens-la-Ville

La Municipalité propose la location commerciale de la salle des combles (~270 m²) avec cuisine agencée et WC au prix mensuel de Fr. 1'800.00, charges comprises, pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable d'année en année. Les dossiers complets (lettre de motivation, extrait du Registre du commerce et extrait de l'Office des poursuites) doivent parvenir au Greffe municipal **d'ici au 31 mai 2024**.

Passeport vacances 2024 – NOUVEAUTE : vente uniquement en ligne

Périodes : du lundi 1^{er} au dimanche 14 juillet et du lundi 5 au dimanche 18 août 2024.

Traditionnel : pour les enfants **dès 9 ans révolus** (nés avant, et au plus tard, le 01.07.2015 pour la session de juillet et nés avant, et au plus tard, le 05.08.2015 pour celle d'août) et **jusqu'à 15 ans** (fin de scolarité obligatoire). Fr. 45.00.

Farniente : pour les enfants **dès 13 ans révolus** (nés avant, et au plus tard, le 01.07.2011) et **jusqu'à 15 ans** (fin de scolarité obligatoire). Fr. 25.00.

Vente des passeports : en ligne sur www.apvrl.ch **dès le mercredi 29 mai à 12h**.

Inscription aux activités : en ligne **dès le mercredi 12 juin à 12h** sur le principe du **premier arrivé, premier servi**.

Plan canicule 2024

Nous rappelons ici que les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais que les seniors sont plus particulièrement touchés.

Faiblesse, confusions, vertiges, nausées et crampes musculaires sont les symptômes possibles d'un coup de chaleur, il faut agir immédiatement !

En présence de signaux d'alerte :

Appelez le médecin traitant;

S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133;

En cas d'urgence appelez le 144.

→ Suite au verso →

Conseils en cas de grandes chaleurs :

1. Se reposer... rester au frais...

Rester chez soi, réduire l'activité physique.

2. Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir...

Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit... Porter des vêtements clairs, amples et légers... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

3. Boire régulièrement de l'eau... manger léger...

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site officiel de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/chaleur.

Boîte à livres Eclagnens – Recherche personne responsable

La Municipalité a le plaisir de vous informer qu'une seconde boîte à livres sera prochainement installée devant l'ancienne Maison de Commune à Eclagnens et recherche une personne responsable de cette boîte. Pour tout renseignement sur ce rôle, merci de vous adresser au Greffe.

Déversement d'eaux sales dans les grilles d'écoulement des eaux pluviales

Selon l'art. 81, al. 4 du Règlement de police de Goumoëns, nous rappelons que le déversement d'eaux est interdit sur la voie publique et les bouches d'égout.

Tondeuses à gazon ou engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.)

Afin d'éviter tout problème avec le voisinage, nous rappelons que l'usage de tondeuses à gazon ou engins similaires peut être fait du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00, samedi jusqu'à 18h00. Il n'est pas autorisé d'utiliser de tels engins le dimanche ainsi que les jours fériés.

La Municipalité